

DELIBERATION N° 80 - 16 DU 28 OCTOBRE 1980

portant reconduction du règlement
intérieur.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière
de Bassin "Seine-Normandie",

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

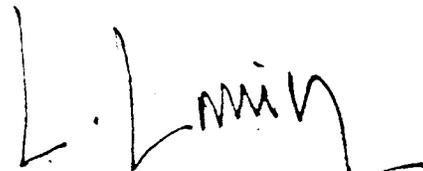
Le Règlement Intérieur tel qu'adopté le 21 novembre 1967 et modifié par la délibération n° 74-8 du 27 septembre 1974 est reconduit sous réserve de la modification du deuxième alinéa de l'article 5 qui prend la rédaction suivante :

"Le Président arrête l'ordre du jour des réunions. Il consulte le bureau pour prendre, dans l'intervalle des réunions du Conseil, toute mesure utile au bon fonctionnement de ce dernier".

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence.


C. LEFROU.

Le Président
du Conseil d'Administration.


L. LANIER.

